

## Fête de la musique à Torcy - vendredi 21 juin 2024

Formulaire d'inscription  
A retourner au plus tard le **mardi 07 mai 2024**

Par mail : culture@mairie-torcy.org

Par courrier : Mairie de Torcy / Service culturel, place de l'Appel du 18 juin 1940 - 77200 Torcy

Renseignements : 01 60 37 37 61

*Merci de bien vouloir écrire lisiblement*

- **Coordonnées du groupe**

Nom du groupe .....

Style musical .....

Nom du contact .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Email .....

Site internet / Facebook / liens (son-vidéo) .....

Par mail vous pouvez joindre des fichiers et mettre des liens

Autres contacts du groupe .....

- **Le groupe** (*composition et plan de scène à détailler sur la fiche jointe*)

Nombre de musiciens : .....

Le groupe s'est-il déjà produit en public ?  OUI  NON

Une structure vous accompagne-t-elle ? Si oui, laquelle ?  OUI  NON

.....

- **Disponibilités à prévoir :**

Vendredi 21 juin après-midi => Balances

Concert à partir de 20h

## Fête de la musique - Vendredi 21 juin à Torcy / FICHE TECHNIQUE DU GROUPE

### NOM DU GROUPE :

Le groupe a-t-il un référent technique ?     OUI     NON

Si oui, Nom + téléphone .....

Mon groupe dispose d'une fiche technique : merci de la joindre au dossier

Mon groupe ne dispose pas de fiche technique : merci de compléter le tableau ci-dessous

Instruments	Observations

### PLAN DE SCENE détaillé (indiquer la position des instruments, amplis, alimentation)

**A NOTER : Le backline n'est pas fourni par la ville.  
Les besoins techniques des groupes seront pris en compte dans la mesure du possible.**

## CHARTRE FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES MUSICIENS POUR LA FÊTE DE LA MUSIQUE A TORCY LE VENDREDI 21 JUIN 2024

En 1982, à l'initiative de Jack Lang, Ministre de la Culture et de la Communication, et de Maurice Fleuret, Directeur de la Musique et de la Danse, la Fête de la Musique est lancée le 21 juin, jour du solstice d'été, nuit païenne se référant à l'ancienne tradition des fêtes de la Saint-Jean.

«Faites de la musique, Fête de la Musique », la formule mobilise des musiciens professionnels et amateurs représentant tous les genres musicaux, pour des concerts gratuits reposant **sur le principe du bénévolat**.

La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, le relais des médias, l'appui des collectivités territoriales et l'adhésion de plus en plus large de la population allaient en faire, en quelques années, une des grandes manifestations culturelles françaises, puis internationales à partir de 1985.

Vous êtes invité à prendre connaissance des conditions d'organisation et à vous engager pour sa réussite aux côtés de la Ville de Torcy dans l'esprit originel de la Fête de la Musique : gratuité des concerts, spontanéité, découverte et diversité des musiques. La Ville de Torcy vous remercie d'avance pour votre participation et compte sur votre engagement pour que la Fête de la Musique 2024 soit un succès, un moment convivial pour toutes celles et ceux qui y participent et viennent vous écouter.

### **LES CANDIDATURES**

La date limite de dépôt des candidatures auprès du service culturel est fixée au **mardi 07 mai 2024**.

Le dépôt du formulaire ne vaut pas inscription. Le nombre de musiciens retenus par la Ville de Torcy sera fonction des places disponibles et des moyens techniques, les candidatures sont retenues dans la mesure du possible.

Toute candidature incomplète pourra être refusée.

Un mail de confirmation d'inscription parviendra aux musiciens courant juin, avec les précisions concernant les horaires de balance et de concert.

### **L'ENGAGEMENT DE LA VILLE**

**La Ville met à disposition :**

- Un espace scénique aménagé dans le domaine public.
- l'équipement : énergie, son et lumière.

**et assure également :**

- la coordination générale de la Fête (Service Culturel : 01 60 37 37 61)
- la réalisation et la diffusion de la communication.

La Ville se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en fonction du contexte sanitaire si nécessaire, ou en cas de météo défavorable.

### **VOTRE ENGAGEMENT ET CELUI DES MUSICIENS DE VOTRE GROUPE**

- Le respect de votre engagement : en cas d'absence sans justification valable (maladie, accident...) le soir de La Fête, vous ne serez pas prioritaire pour les inscriptions les années suivantes.

- Le respect du cadre d'organisation, du matériel mis à disposition et des équipes accompagnant la mise en place de la fête.

- Le lieu : les musiciens ne peuvent choisir le lieu de concert. Le programme est établi en fonction des conditions techniques et dans un souci de coordination.

-Les horaires du début et de fin de Fête sont fixés par l'organisation. Il vous est impérativement demandé de respecter le créneau horaire qui pourra vous être proposé ainsi que les horaires de balances. La coordination des concerts sera assurée par le régisseur du service culturel de la ville.

Les participants s'engagent à ne pas tenir de propos injurieux, discriminant, incitant à la violence ou s'apparentant à du prosélytisme religieux.

### **ASSURANCE**

Les personnes se produisant sur la scène extérieure le font sous leur propre responsabilité. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse du matériel qui est sous le contrôle du groupe durant la Fête de la musique. A l'identique, aucune assurance n'est prise concernant les artistes qui se produisent librement et bénévolement ce jour.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2024 et m'engage à les respecter.

Fait à Torcy, le

Signature :